



Nous les tireuses et les tireurs, nous nous protégeons!

Règles de comportement:

- **Nous portons les masques de protection à l'extérieur des installations de tir et jusqu'au 'pas de tir', nous les ôtons que pour le tir.**
- **Nous entrons et quittons le stand de tir qu'avec la relève assignée et respectons la distance minimale.**
- **Le stand n'est occupé que par les fonctionnaires, la relève qui procède au tir, la relève qui quitte le stand ou celle qui se prépare au tir.**
- **Nous nous préparons devant le stand ou dans l'espace dédié à la cible attribuée et nous nous déplaçons très peu à l'intérieur du stand de tir.**
- **Nous utilisons nos protecteurs d'ouïe privés - ou désinfectons les protecteurs d'ouïe après utilisation.**